ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ligne Béziers Neussargues

Question écrite n° 4924

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le préjudice économique subi par certaines entreprises lors de la fermeture temporaire de la ligne ferroviaire Béziers-Neussargues pour vétusté. La fermeture de cette ligne pendant quatre mois a notamment engendré d'importantes difficultés d'approvisionnement pour l'usine Sollac de Saint-Chély-d'Apcher, qui a dû recourir au transport routier. La Sollac a ainsi assumé un surcoût de 800 000 euros. Il souhaiterait qu'il lui indique ce qui est prévu dans pareilles situations.

Texte de la réponse

Des contrôles auxquels la SNCF, gestionnaire d'infrastructure délégué, avait procédé au printemps 2007, ont fait apparaître une évolution préoccupante de l'état de la voie de la ligne de chemin de fer Béziers-Neussargues, dans la section comprise entre Saint-Chély-d'Apcher et Neussargues. Cette section a donc été temporairement fermée à la circulation, entre mai et juillet 2007, pour y réaliser les travaux de remise à niveau permettant d'assurer la sécurité des circulations sur cette ligne empruntée, notamment, par des trains de voyageurs. Pendant cette période, la continuité de la desserte de l'usine Arcelor Mittal de Saint-Chély-d'Apcher a été organisée par Fret SNCF en mettant en place un service de transport terminal routier, à partir de Clermont-Ferrand. Cette solution a entraîné un surcoût de transport par rapport à l'approvisionnement ferroviaire habituel de l'usine, mais la SNCF a précisé qu'une solution convenant aux deux entreprises a pu être trouvée dans le cadre des relations commerciales qu'elles entretiennent.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4924
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5796
Réponse publiée le : 27 mai 2008, page 4527